



Première Compagnie d'Arc de Saint Dié des Vosges
Agrément Jeunesse et sports N° 11611 - Affiliation FFTA N°0688203

Après quelques difficultés sur la disponibilité de la salle,
Conduisant à un retard pour la publication de ce mandat,
La Première Compagnie d'Arc de Saint-Dié-Des-Vosges
Est heureuse de vous inviter à participer à son

CONCOURS DE TIR EN SALLE 2x18m - Sur cibles mousse -

Le dimanche 18 octobre 2026

Salle Omnisports de Saint-Dié - Rue du 12^e Régiment d'Artillerie prolongée
88100 Saint-Dié-des-Vosges GPS : Latitude : 48.28432 – Longitude : 6.96799

Déroulement	Dimanche 18/10 Matin Départ A	Dimanche 18/10 Après-midi Départ B
Ouverture du greffe	7h30	13h00
Inspection du matériel	7h45	13h15
Echauffement (3 volées)	8h00	13h30
Début des tirs	8h30	14h00
Rythme/temps de tir	AB 2mn/volées	AB ou AB/CD 2mn/volées

Tous les départs sont qualificatifs au championnat de France.

Un repas chaud vous sera proposé pour le repas de midi (réservation indispensable, 10€) :

Crudités, Parmentier de Canard, Dessert & Café, Thé

- La licence format papier ou sur support numérique est à présenter obligatoirement (avec une pièce d'identité si pas de photo sur licence) lors du passage au greffe.
- Tenue selon règlement FFTA.

Inscriptions : Par courrier ou par mail, grâce au bulletin d'inscription ci-après

*Juniors (U21), seniors 1, 2 et 3 : 10€, 18€, 25€ pour un, deux ou trois départs
Poussins (U11), Benjamins (U13), minimes (U15), cadets (U18) : 8€, 14€, 22€ pour un,
deux ou trois départs*

Règlements :

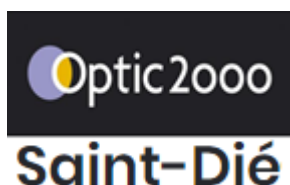
Par virement

PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DE SAINT-DIE VOSGES

IBAN : FR76 1027 8066 0000 0207 5720 174 BIC: CMCIFR2A

Par chèque (à l'ordre de : 1ère Compagnie d'Arc de Saint-Dié-Des-Vosges)

Par carte bancaire ou espèces disponible à la buvette (Sumup)



Bulletin d'inscription

Saint Dié des Vosges – Dimanche 18 octobre 2026

Concours de tir en Salle 2x18m

A retourner avant le **14 octobre 2026** auprès de Lorraine HLASNY (tel : 07 69 92 00 93) :

- Par e-mail à : concours@club-arc-saint-die.fr
- Par courrier à l'adresse suivante :

1^{ère} Cie d'Arc de Saint-Dié,
Chez Stéphane COUTRET
5 Rue Pierre Bérégovoy
88100 Saint Dié des Vosges

Accompagné du règlement libellé à l'ordre de :

1^{ère} Compagnie d'Arc de Saint-Dié-Des-Vosges

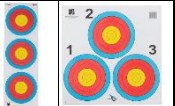
Compagnie / Club de :

Mail :

Nom et coordonnées

du responsable :

NB : Les trispots Vegas sont bel et bien autorisés par le règlement FFTA ! Vous avez simplement le choix !

Nom	Prénom	N° Licence	Catégorie	Départs				Blason (cocher)			Mise
				A	B						

TOTAL Mises :

Nombre de repas : x 10€ =

TOTAL Repas :

TOTAL :



Afin de faciliter le bon déroulement du concours, aucune modification du plan de tir ne sera effectuée le jour même.